

Image not found or type unknown



Indemnisation quel valeur

Par **aftam**, le **03/01/2014** à **18:13**

bonjour

ma résidence secondaire a été incendié, la gendarmerie a déclaré incendie criminel avec vol et vandalisme après enquête rien na été trouver pour remonter sur la/les personnes ayant fait brulé ma maison l'assurance après enquête et donc l'assurance a fait les même conclusion. cette maison est assuré depuis le 1 juillet 1999 pour une garantie immobilière de 77000€ hors en lisant les conditions général fournie par mon assurance , il est écrit valeur de reconstruction, comment savoir sur quel base je serait indemnisé, sur la somme indiqué au départ ou sur la valeur de reconstruction sachant que cette maison date du 19 eme siècle. me conseiller vous de prendre un expert d'assuré que mon assurance ne prend pas en charge ou doit je faire confiance a l'expert d'assurance.
cordialement